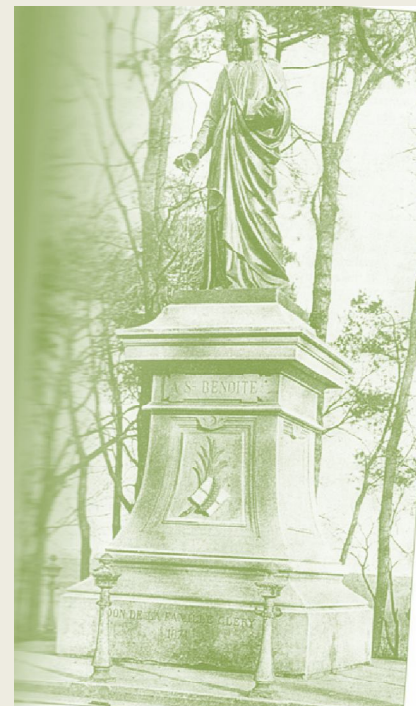


Orientations d'aménagement et de programmation



Commune de Mont d'Origny

Commune de Mont d'Origny Place de la Mairie 02 390 MONT D'ORIGNY	Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du : Le Maire	
HarmoniEPAU Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN	Vu pour être annexé à l'arrêté du Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Le Maire	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du : Le Maire

Des orientations d'aménagement et de programmation claires et une mise en musique d'ensemble

Les besoins en logements, le renouvellement urbain et la diversification de l'offre en logement :

La mixité sociale existe de fait avec de nombreux logements locatifs.

Sans foncier disponible supplémentaire, la diminution de la population risque de s'accélérer (notamment par la structure par âge de la population, et l'attachement des habitants à leur lieu de résidence).

De plus la rotation du parc risque d'être compromise sans foncier disponible et sans renouvellement de ce même parc.

Besoin : 8,4 hectares pour permettre le maintien de la population.

Les besoins en logements pour la population de Mont d'Origny, compte tenu des classes d'âge, sont les suivants : logements pour

les jeunes ménages, Les personnes âgées.

De plus, il s'agit également de permettre l'arrivée d'une nouvelle population permettant le renouvellement des classes d'âge.

Pour répondre à ce besoin la commune prévoit une opération assurant la mixité de produits, et sociale par la réalisation d'une opération publique (logements pour personnes âgées, parcelles libre à la vente, ...)

Pour assurer à ce bassin de vie l'emploi suffisant il est nécessaire de prévoir du foncier disponible proche de la rue Jean Mermoz (RD1029)

L'accessibilité :

La commune prévoit de rendre la mairie accessible, et les écoles le sont de fait, hormis l'école Prévert (il s'agit de prévoir un accès depuis l'impasse Fleurie à ce qui est prévue en orientation.

Assurer entre les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements :

Il n'existe pas réellement de quartier, la commune est un village d'une seule unité, hormis la contrainte de la RD1029 qui doit être pallier par un aménagement piétonnier sécurisé.

La commune est presque entièrement construite, il existe peu de dents creuses, (1.28 ha)et la zone d'urbanisation en continuum urbain en face de la rue déjà construite d'Origny Sainte Benoite (1.20 ha).

La répartition équilibrée est réalisée de fait par soit des logements locatifs privés réhabilités ou non, soit des ventes dans l'ancien.

La circulation, le transport, le stationnement :

Concernant le transport en commun, il est géré par le département.

Besoins :

Aménagement des entrées de ville. La RD1029 est très linéaire ce qui accentue la vitesse

Aménagement des abords du carrefour de la mairie

Organisation et matérialisation du stationnement ainsi que les passages pour piétons à l'approche de la mairie sur la RD1029.

Cet aménagement a fait l'objet d'une étude décrite dans le rapport de présentation : Il s'agit de créer des places de stationnement latéral d'un seul côté ou de façon alternée, marquées sur trottoir, voire à cheval sur la chaussée.

Il est recommandé de transformer le stationnement en épi rues Warin et Luthon en stationnement latéral, pour diminuer l'emprise sur les trottoirs.

Il est proposé de revoir les profils de la RD1029 en y implantant du stationnement latéral.

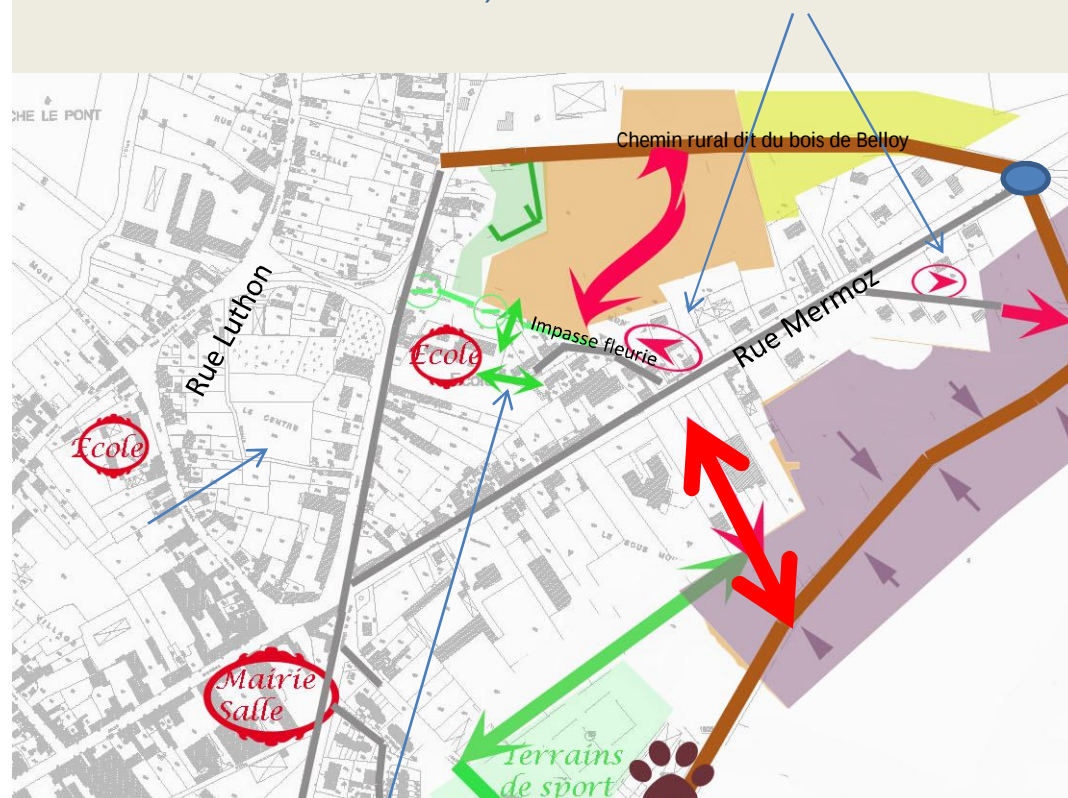
Il existe des poches de stationnements au coin de la rue Luthon et de la RD1029, devant le feu tricolore. Ce stationnement est dangereux et empêche les déplacements sécurisés des piétons.

Organisation des sens de déplacements (matérialisé dans l'orientation de la rue Courtin et du Quai de l'Oise)

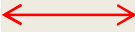
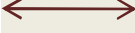
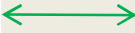
Rue Courtin : un sens unique est souhaitable pour éviter les risques (non visibilité à l'intersection avec la RD1029). Ce sens unique permettrait également l'aménagement du Quai de l'Oise (ceci permettant de limiter les risques de ruissellements et inondation).

La sortie serait localisée rue Neuve qui offre plus de visibilité.

Proposition de sens unique pour éviter les risques (vérification de la nécessité de sens unique sur l'impasse Fleurie auprès du gestionnaire de la RD1029 au moment de la réalisation de la zone à urbaniser)



Accès à l'école pour les personnes à mobilité réduite

-  Principe de voirie – trame viaire
-  Accès internes à la zone (limitant les accès directs sur la RD1029)
-  Cheminement piétonnier

-  Aménagement sécurisé de l'intersection avec la RD1029 en entrée de ville à prévoir

Un espace à urbaniser entre la rue Mermoz, la rue Luthon et l'impasse Fleurie : c'est un cœur d'îlot derrière l'école. Cet aménagement permet une opération de mixité de produits : logements locatif, logements pour personnes âgées, parcelles libre à la vente et si possible accession sociale.

Les traitements des cheminements doux sont une priorité. Cet espace permet de désenclaver une voie en impasse et de la relier au reste des espaces construits de la commune.

La zone artisanale et commerciale, d'activités est prévue proche de la RD1029. Elle correspond à l'agrandissement d'une zone d'activité existante de fait répartie sur deux espaces. Elle est structurante et permet de rejoindre les deux espaces de la zone d'activités existante. C'est une nécessité pour limiter les déplacements domicile travail (la population de Mont d'Origny travaille principalement dans le sous-bassin d'emplois) et permet de conserver la population et de diversifier l'offre en emplois. Elle répond à la demande. La structure permet également de retenir un cheminement doux conduisant aux terrains de jeux existants (ce qui facilite les déplacements pour les personnes habitants au Nord de la commune). De plus elle assure des liaisons avec une voie en impasse permettant le désenclavement d'un espace fermé.

Quel agencement pour le chemin rural dit du sous-moutier pour quel type d'utilisation ?

Il s'agit d'un chemin agricole qui doit pouvoir permettre d'accueillir quelques flux locaux de desserte.

La taille des engins agricoles, leur besoin d'espace obligent à réfléchir à un aménagement pratique et agréable rappelant son caractère de "sente du tour de ville".

Deux propositions sont retenues en fonction des séquences traversées :

- Une séquence construite
- Une séquence ouverte sur le monde agricole.

Chaque espace est clairement délimité, le piéton est à l'écart de la voie par la présence de plantations de tailles différentes. Les engins agricoles si nécessaire, peuvent occuper une partie de la voie, l'espace enherbé sur un des accotements permet également de mordre parfois sur ceux-ci.

